

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 A 20H30

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations :

Absent : Paul SAGE

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 11 octobre 2019

Date affichage : 14 octobre 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 13 septembre 2019, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

- Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter une délibération :
Modification du règlement du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural et attribution demandes 2019

Délibérations :

1/ Adhésion de la communauté de communes Le Grand Charolais au syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme :

La Communauté de communes Le Grand Charolais dispose de la compétence obligatoire « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » dite GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il avait été demandé de délibérer le 13 septembre 2019 pour l'adhésion de la Communauté de communes au SMBVAS.

Comme la communauté de communes du Pays Arnay Liernais souhaite se retirer du SMBVAS, il faut de nouveau délibérer.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT) « l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement à l'adhésion de la Communauté de communes au SMBVAS.

9 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions

2/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Pour 2019, la CLECT doit remettre un rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.

Les compétences transférées à la Communauté de communes au 1er janvier 2019 sont les suivantes :

- piscine de Charolles,
- le soutien aux activités d'enseignement assurées par les associations musicales inscrites au schéma départemental des enseignements artistiques,
- la Voirie,
- activités multisports,
- haltes nautiques à Palinges et Paray le Monial.

Les compétences restituées aux communes au 1er janvier 2019 sont les suivantes :

- agence postale à Poisson,
- les transports scolaires aux communes de l'ancienne CC de Paray,
- les transports pour la natation scolaire,
- le soutien à l'activité cinématographique à la commune de Digoin,
- l'organisation d'activités physiques et sportives périscolaires et extrascolaires à destination des 6/11 ans aux communes de l'ancienne CC de Digoin,
- l'entretien des sentiers de randonnées aux communes de l'ancienne CC de Digoin,
- les commerces dans les communes de Chassenard et Coulanges,
- le soutien au musée de la céramique de Digoin.

10 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

3/ Remboursement caution suite au départ des locataires :

Suite au départ du locataire du logement de l'ancienne agence postale, un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 24 septembre 2019.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée par Monsieur Alain SIMON et Madame Brigitte LAFARGE lors de la signature du bail, soit le montant de 481.74 euros.

14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

4/ Décision Modificative n° 2 : remboursement emprunt à taux zéro :

Une écriture comptable de 176 500 € permettra de procéder à l'enregistrement du remboursement de l'emprunt à taux zéro.

14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

5/ Avenant au Marché Public de l'aménagement des abords de l'église :

Dans le cadre du marché public d'aménagement et de sécurisation du centre bourg, le maire explique qu'il est nécessaire de prendre un avenant pour le lot 01 (VRD).

Pour le lot 1 (VRD) un devis de l'entreprise THIVENT est :

* réalisation d'une dalle en béton sur puits existant et réalisation d'un réseau assainissement pour raccordement descente chéneaux église

Soit un total de 1 020.11 € HT.

14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

6/ Financement de la passerelle de l'Arconce :

Le maire explique qu'il a été convié avec le maire de Nochize à une réunion organisée par l'association Val d'Arconce Charolais-Brionnais présidée par M. Fricodet le samedi 5 octobre, en présence de Monsieur Guyot de Cailla propriétaire du Moulin de vaux et en présence de riverains. L'association sollicite les 2 communes pour participer au financement de la passerelle qui permettra aux randonneurs de passer à nouveau d'une rive à l'autre.

Le budget total est estimé à 5 000 € environ et inclue l'achat de 6 mètres de passerelle pour qu'elle soit complète, son installation qui sera effectuée par des bénévoles de l'association sous le contrôle d'un professionnel, et les frais de transfert de propriété d'un passage piétonnier au bénéfice de la commune de Nochize pour que le passage soit entièrement public sur les 2 rives. L'association propose de diviser ce coût en 3 parts entre la commune de Saint Julien, la commune de Nochize, et les riverains.

Après qu'il soit rappelé la délibération n° 7-2018 du 9 mars 2018 dans laquelle le conseil municipal de St Julien indiquait qu'il était disposé à aider au financement de la passerelle qui serait construite au-dessus de l'ouvrage, dans la mesure de ses moyens,

Et après discussion,

le conseil donne son accord pour que la commune de St Julien participe financièrement pour un 1/3 du budget, en donnant une subvention à l'association Val d'Arconce Charolais-Brionnais d'un montant maximum de 1 500 €. Cette aide est cependant conditionnée au fait que le passage soit public et libre d'accès. La passerelle devra donc

être la propriété de l'association et le passage piétonnier du côté de Nochize actuellement privé doit donc devenir la propriété de la commune de Nochize.

Par ailleurs, le conseil tient à préciser que le versement de cette subvention n'engage aucunement la commune de St Julien à l'entretien de cette passerelle, ni financièrement, ni matériellement.

13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

7/ Régisseur pour l'agence postale : régie des enveloppes personnalisées :

Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal, qu'une régie de recettes municipales permettant de percevoir les recettes liées à la vente des enveloppes personnalisées, a été créée par délibération le 22 juin 2017.

Pour la gestion de cette régie, il est obligatoire de nommer un régisseur et un suppléant par arrêté.

Madame Joëlle SAMPAIX ayant fait valoir ses droits à la retraite, elle est remplacée par Valérie GONDARD qui sera nommée comme régisseur. Le suppléant restera Madame Catherine PERCHE.

14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

8/ Fonds d'Aide à l'Investissement Rural (FAIR) : attribution des demandes 2019 :

La commune a présenté son projet dans le but d'obtenir un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Le Grand Charolais. Celui d'aménager et de sécuriser le bourg vers le site scolaire et de rendre accessibles les toilettes publiques aux PMR.

Par délibération n°2019-089 du 26 septembre 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le montant des fonds de concours 2019 alloués aux communes et à attribué la somme de 3 578 € à la commune de Saint Julien de Civry pour son projet.

14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Questions diverses :

1/ Etat des paiements des loyers à mi-octobre 2019 :

L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Fleurs de Toussaint :

10 chrysanthèmes ont été commandés pour honorer la mémoire des soldats. Le coût total est de 90 euros.

3/ Cérémonie du 11 novembre :

Les enfants de l'école seront sollicités pour participer à la cérémonie du 11 Novembre, qui se déroulera à 11 heures le lundi 11 novembre au monument aux morts. Le verre du souvenir sera offert à l'issue de la cérémonie.

4/ Bulletin municipal :

Un courrier est envoyé à partir de fin octobre à chaque association où il est demandé de faire parvenir leur compte-rendu annuel rapidement, si possible avant le 15 décembre 2019.

Un devis de Neuville Impression est présenté pour l'impression pour un montant de 803 euros TTC pour 24 pages. Ce devis est retenu.

5/ Décorations du bourg pour les fêtes de fin d'année 2019 : date à fixer, sapins à commander et pose des illuminations :

Les sapins seront commandés pour un montant total de 200 €.

La mise en place des décorations se fera le samedi 7 décembre. Les habitants sont les bienvenus.

Rendez-vous à la mairie à 9h30 pour le café.

Les illuminations seront posées avant le 8 décembre.

6/ Dénomination des rues et numérotation des habitations :

Madame Betty VIGOUREUX, responsable du Système d'information géographique de la Communauté de Communes Le Grand Charolais se déplacera en mairie le vendredi 15 novembre en début d'après-midi pour expliquer la démarche d'adressage en présence de Didier ROUX, Jean-Marie JOBARD, Daniel BERAUD (maire de Changy) et Catherine PERCHE.

7/ Cimetière : avenir :

Le conseil réfléchit à l'entretien de son cimetière sans l'utilisation de désherbants qui sera interdite.

Un dossier de demande de subvention auprès de La Région peut être constitué en sachant que l'aide peut aller jusqu'à 10 000 € si la commune s'engage vers le zéro phyto par délibération.

8/ Bâtiment communal : visite de l'expert suite à la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle :

Le maire explique que l'expert mandaté par notre compagnie d'assurance Groupama a procédé à l'expertise du bâtiment de la garderie le vendredi 20 septembre.

Le compte rendu sera transmis d'ici 2 mois.

9/ Vœux du maire :

La cérémonie aura lieu le samedi 4 janvier 2020 à 20 heures à la salle paroissiale. Les nouveaux habitants et les bébés de l'année 2019 seront présentés. Les invitations seront déposées dans les boîtes aux lettres la 2^{ème} quinzaine de décembre.

10/ Compte rendu de la réunion des comités de programmation leader :

Jeudi 26 septembre, le comité s'est réuni à Saint Julien de Civry pour se prononcer sur l'attribution à la commune de l'aide européenne pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment pour la création de deux logements.

Patrice MAILY qui a accompagné le comité confirme que celui-ci a officiellement donné son accord pour une aide à la commune de St Julien de l'ordre de 30 000 €, à la condition de pouvoir justifier de toutes les dépenses prévues.

11/ Compte rendu de l'assemblée générale de la cantine scolaire :

Patrice MAILY expose le bilan financier.

12/ Redevance collecte des ordures ménagères pour 2020 :

Jean-Marie JOBARD a rencontré Brigitte GENEVOIS du service environnement de la Communauté de Communes Le Grand Charolais. Elle a recensé tous les bâtiments communaux où il y a production d'ordures ménagères (mairie, école, cantine, micro crèche...)

13 – SOS Cafés :

Ce jeudi 17 octobre, Didier ROUX et Jean-Marie JOBARD ont rencontré Hélène LABRUNIE, responsable du développement et des partenariats institutionnels – 1000 Cafés à Paris.

Pour résumer, le GROUPE SOS souhaite investir dans les villages de moins de 3 500 habitants qui n'ont plus de cafés, pour y recréer des lieux de convivialité et d'échange pour les habitants. L'activité socle est celle d'un café débit de boisson, à laquelle viennent s'ajouter des services de proximité selon les besoins exprimés par la commune et ses habitants.

Le GROUPE SOS propose de recruter un binôme de gestionnaires et de les accompagner dans leur activité. L'idée est de porter un projet concerté et pertinent pour le territoire, qui puisse être pérenne, et consolidé par le fonctionnement en réseau des cafés gérés par le GROUPE SOS (négociation de tarifs de groupe, partenariats nationaux, mais aussi accompagnement à la gestion du commerce en mutualisant des fonctions support...).

14 / Solution pour le remplacement du taxi de midi :

Monsieur FOURNIER, taxi à Lugny les Charolles assure depuis 2008 le taxi du midi pour ramener à Saint Julien de Civry les enfants de maternelles scolarisés que le matin, et remmener à Lugny les containers de la cantine.

Celui-ci ne peut plus assurer ce service ou qu'occasionnellement.

Didier ROUX expose une solution de remplacement, en accord avec Patrick BOUILLON maire de Lugny.

15/ Changement de l'ordinateur de la mairie :

L'actuel ordinateur de la mairie a été acheté en 2011, et devient vétuste. Des devis sont en cours.

Le conseil autorise l'achat à concurrence d'un montant de 2000 €.

Divers :

1/ Venue des scouts le jeudi 31 octobre au soir :

Didier ROUX rappelle qu'un groupe de 150 scouts campera sur le terrain de foot la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre. Les toilettes sous le préau seront mises à leur disposition.

Le groupe participera à une Messe à Saint Julien de Civry à 8h45 le 1^{er} novembre.

Prochaines Réunions de Conseil Municipal : Vendredi 22 novembre 2019 à 20h30
Jeudi 12 Décembre 2019 à 20h30